

# La Justice Numérique

Le Plan Justice du gouvernement belge et le barreau

# Evolution Des Missions Informatiques d'AVOCATS.BE.BE

- **Projets internes AVOCATS.BE**
  - Informatisation des locaux AVOCATS.BE
  - Sites Web
  
- **Projets Barreaux**
  - LGO
  
- **Projets Avocats**
  - Services Justice et DPA

# Plan Justice

- *« Les prestataires de services judiciaires, comme les avocats, les huissiers de justice, les notaires et les experts, seront activement impliqués dans le développement d'un certain nombre de projets d'informatisation et dans la réalisation de l'indispensable changement de culture ».*
- *« En 2015 et 2016, on mettra fortement sur une collaboration active des professions juridiques ... dans le cadre de l'informatisation de la Justice ».*
- *Protocole du 22 juin 2016 « de coopération entre le SPF Justice et les professions juridiques en matière d'informatisation »*

# Protocole

« Les signataires souscrivent ensemble à l'ambition et déploieront toute leur connaissance, tous leurs moyens et toute leur expérience, pour, durant l'année judiciaire 2016-2017, mettre sur pied les projets suivants...: »:

- ✓ e-Deposit: plateforme pour le dépôt électronique de conclusions
- ✓ E\_box: réseau de boîtes au lettres numériques qui permet des envois et plis judiciaires recommandés numériques
- ✓ E-Payment: plateforme pour le paiement électronique à la Justice pour les professions juridiques
- ✓ RCS: plateforme pour les dossiers numériques de faillite et la procédure numérique de faillite.

# DPA

- Nécessité d'une plateforme donnant accès aux différents services:  
« Entreprise Service Bus »
  - Plateforme commune pour tous les avocats pratiquant en Belgique
  - Accès au moyen de la carte professionnelle électronique d'avocat
- Collaboration organique O.V.B. – AVOCATS.BE
- **Digital platform for Attorneys - DPA**

- **Augmentation considérable des besoins financiers d'AVOCATS.BE :**
  - Investissements
  - Frais récurrents (support, maintenance, serveurs,...)

# Fonds Informatique

- Décision de l'A.G. du 13 juin 2016: Charte du Fonds Informatique
- Partie du patrimoine d'AVOCATS.BE affectée aux financement des projets AVOCATS qui :
  - Créent des économies de coût et des gains de productivité pour leurs utilisateurs
  - Peuvent dès lors donner lieu à redevances
  - Redevances qui permettent de financer un emprunt
  - ... **et des développements informatiques futurs pour les avocats**